

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
ROUTE BARREE - RUE FERDINAND PIHEN  
DU 5 OCTOBRE 2020 AU 15 JANVIER 2021**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande de la Société DUBRULLE TP, sise 1657 Route de Terdeghem à SAINTE MARIE CAPPEL (59670), qui sollicite l'interdiction de circuler et de stationner rue Ferdinand Pihen à Hazebrouck, durant la période allant du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus, afin d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau.

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/VD/CD/CM – 364/2020

## ARRETONS

### Article 1

Durant la période allant du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus, la circulation sera interdite rue Ferdinand Pihen à Hazebrouck, afin d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau.

Au-delà de cette date, charge à la Société DUBRULLE TP de renouveler la demande d'arrêté.

### Article 2

**La restriction de circulation mentionnée à l'article 1 est instaurée, sauf riverains et véhicules de service et de secours, par apposition d'un panneau.**

### Article 3

Le stationnement sera interdit durant la même période.

Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entraîner une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné.

### Article 4

La signalisation des prescriptions visées aux articles susmentionnés sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du Livre I – 8<sup>ème</sup> partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret en date du 6 novembre 1992, à la diligence de la Société DUBRULLE TP, sise 1657 Route de Terdeghem à SAINTE MARIE CAPPEL (59670).

Dans le cadre de la mise en place de la signalisation, le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite devra être assuré en toute sécurité, pendant la durée des travaux.

### Article 5

Charge à la Société DUBRULLE TP de ramasser les «poubelles ainsi que les sacs de tri sélectif», et rassemblement en début de déviation le jour du ramassage.



# HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble

## Article 6

La signalisation et l'affichage seront mis en place par la Société DUBRULLE TP, 48 heures à l'avance et sous son entière responsabilité.

## Article 7

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Article 8

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, [ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr) pour exécution en ce qui le concerne,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : [circulation.g1@sdis59.fr](mailto:circulation.g1@sdis59.fr)

La Direction des Services Techniques Municipaux,

La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

La Direction Générale des Services du SMICTOM, [nhembert@ville-hazebrouck.fr](mailto:nhembert@ville-hazebrouck.fr),

[aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr](mailto:aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr), [sdebergh@ville-hazebrouck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebrouck.fr), [mingelaere@ville-hazebrouck.fr](mailto:mingelaere@ville-hazebrouck.fr), [abigan@ville-hazebrouck.fr](mailto:abigan@ville-hazebrouck.fr), [agressier@ville-hazebrouck.fr](mailto:agressier@ville-hazebrouck.fr)

Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,

Le Service de la Communication, [communication@ville-hazebrouck.fr](mailto:communication@ville-hazebrouck.fr), [mverscheure@ville-hazebrouck.fr](mailto:mverscheure@ville-hazebrouck.fr)

M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,

VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE, [yannick.lepretre@veolia.com](mailto:yannick.lepretre@veolia.com), [franck.lefebvre2@veolia.com](mailto:franck.lefebvre2@veolia.com)

M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail [exploitation@arcenciel1.fr](mailto:exploitation@arcenciel1.fr), [contact@arcenciel1.fr](mailto:contact@arcenciel1.fr)

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : [gardes@ville-hazebrouck.fr](mailto:gardes@ville-hazebrouck.fr)

Société DUBRULLE TP, sise 1657 Route de Terdeghem à SAINTE MARIE CAPPEL (59670), Tél : 03.28.40.59.00/06.08.00.89.11 – Mail : [mluchez@groupehdubrulle.com](mailto:mluchez@groupehdubrulle.com)

Pour affichage.

Hazebrouck, le 17 septembre 2020

Pour Le Maire,

« Par délégation »  
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme  
réglementaire, à la Sécurité et au  
Vivre ensemble



Michel DUHOO

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

